

Communiqué de presse

Pouvoir aux besoins des écoles... mais pas comme ça !

Le ministère recrute des milliers de contractuels pour pallier aux besoins dans les écoles. Enfin, il reconnaît la nécessité de recruter des personnels dans les écoles mais en embauchant des contractuels, il ne fait pas le bon choix alors que d'autres alternatives sont possibles. En effet, ce choix du ministère renforce la précarité et nie l'importance de la professionnalité des enseignantes et enseignants, surtout en période de crise pandémique.

Depuis des mois, le SNUipp-FSU alerte sur l'urgence et la nécessité de recruter des PE pour faire face à la crise sanitaire.

Dès le mois de juillet, le SNUipp-FSU proposait le recrutement des 1500 candidates et candidats inscrits sur les listes complémentaires du dernier concours de PE. De même, il était, et reste toujours, possible d'abonder le nombre de recrutés de cette manière en convoquant une nouvelle délibération des jurys. Enfin, à moyen terme, une dernière possibilité existe : organiser un concours exceptionnel de recrutement.

Dans ces trois cas de figure, les enseignantes et enseignants recrutés seront directement affectés sur les réels besoins existants dans les écoles tout en bénéficiant d'une formation et d'une titularisation par la suite. Mais le ministère préfère recourir à des personnels contractuels dont l'embauche prendrait fin au plus tard au début des prochaines vacances d'hiver.

Le SNUipp-FSU exige que les personnels contractuels recrutés soient prolongés jusqu'à la fin de l'année scolaire, qu'ils puissent passer un concours réservé leur donnant la possibilité d'être titularisés et bénéficier ensuite d'une formation initiale de qualité.

L'Education Nationale se doit d'offrir une véritable insertion professionnelle à celles et ceux qui vont s'investir auprès des élèves et pour le service public d'éducation.

L'école, actuellement sous-dotée, ne peut, au quotidien, faire face aux inégalités scolaires et encore moins à cette situation de crise liée à la Covid. Pour cela, elle doit bénéficier de moyens pérennes se traduisant dans des mesures budgétaires ambitieuses.

Paris, le 23 novembre 2020